



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dopage

Question écrite n° 75623

Texte de la question

M. André Aschieri interroge Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'application de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Selon une information parue dans Le Monde du 22 mars, moins de la moitié des sportifs français se plieraient au suivi médical, alors que ce suivi est présenté dans cette loi comme un élément clé de la prévention. Aussi, il aimerait savoir quelles mesures pourraient être prises afin de renforcer le suivi médical des sportifs de haut niveau.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75623

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2075